LE FILET D'

DEPARTEMENT DE LA COMMUNICATION

HEBDOMADAIRE — N°72 LE 13 JANVIER 2020

PAGE I

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CHAPITRE IV : DE L'HYGIENE ET SECURITE

Article 18: Travaux et manœuvres sur les installations
Toute intervention sur les installations doit être exécutée dans le respect intégral et strict des consignes de sécurité et d'exploitation.

Article 19 : Incendie
Les consignes de prévention et de lutte contre l'incendie doivent être scrupuleusement respectées.
Il est interdit de déposer ou laisser séjourner des matières inflammables dans les locaux non affectés à cet effet, notamment sous les escaliers, sur les passages, dans les couloirs ainsi qu'à proximité immédiate des issues des locaux et bâtiments.
Il est interdit d'encombrer les issues et dégagements de marchandises ou d'objets quelconques. En cas de péril, l'évacuation du personnel de la Société s'effectue conformément aux notes de service affichées à cet effet.

Article 20 : Accidents du travail
Tout accident, même léger, survenu soit au cours du travail, soit pendant le trajet entre le lieu de travail et le domicile, doit être déclaré dans les plus brefs délais à l'Employeur afin de lui permettre d'accomplir les formalités nécessaires dans le délai légal de 48 heures.

Article 21 : Surveillance médicale
Tout travailleur doit se soumettre aux visites exigées par les services médicaux du travail et actions sanitaires (visites d'embauche, périodiques, examens complémentaires demandés par le Médecin du travail), conformément au Code de Prévoyance Sociale.
Ces examens sont obligatoires, le refus de s'y soumettre constitue donc une faute, qui, renouvelée après mise en demeure (Avertissement écrit), l'agent fautif est traduit devant le Conseil de discipline.
Article 22 : Postes de sécurité Est considéré comme occupant un poste de sécurité :
- tout agent des standards téléphoniques ; - tout agent affecté à la production, au traitement et à la distribution; - tout agent assurant une permanence ou soumis à une astreinte.

Article 23 : Consignes diverses
Le personnel est prié, lorsqu'il quitte son bureau le soir, de : - fermer les portes et les fenêtres de son bureau ; - éteindre tous les appareils électriques (hors fax) se trouvant dans son bureau.

INTERVIEW EXCLUSIVE

PREMIER SECRÉTAIRE AUX REVENDICATIONS ET AUX CONFLITS DU SUTEELEC, CHEICK TIDJANI TRAORE :

« Je pars à la retraite avec le regret de n'avoir pas pu amener SUTEELEC et SYLISO à la fusion »

Né dans la capitale des rails, Cheick Tidjani TRAORE a été recruté en janvier 1986 en qualité de plombier à l'EDM-SA. A la faveur de la réforme institutionnelle des secteurs de l'électricité et de l'eau potable, il est transféré à la SOMAGEP-SA. Il a fait valoir ses droits à la retraite, le 31 décembre 2019, après 33 ans de service. Chef de Service entretien des Centres de l'Intérieur, dernier poste occupé, il avait auparavant occupé les postes de Chef de Division maintenance des installations hydrauliques de la station de pompage de Bamako, de 2002 à 2008. A cette date, il a été nommé Chef de Division Maintenance des Centres de l'Intérieur. Syndicaliste engagé, Cheick Tidjani Traoré est le premier secrétaire aux revendications et aux conflits du Syndicat Unique des Travailleurs de l'Eau et de l'Electricité (SUTEELEC). Lequel le désignait pour le représenter au Conseil de discipline où il défendait les agents mis en cause. Ce rôle de défenseur, comme un avocat des travailleurs, l'homme le prenait au sérieux quitte à frustrer, le plus souvent, les autres membres du Conseil. Fier de porter le surnom Me Jacques Vergès, célèbre avocat qui a défendu, entre autres personnalités célèbres, l'ancien président du Mali, le Général Moussa Traoré, Cheick Tidjani Traoré, se confie au Filet d'O. Dans cette interview que nous vous invitons à lire entre les lignes, il parle de sa carrière purement technique mais aussi syndicale. Ainsi, a-t-il déclaré : « je pars à la retraite avec le regret de n'avoir pas pu amener SUTEELEC et SYLISO à la fusion ».

Qu'est-ce qui vous a marqué durant votre parcours professionnel ?
C'est mon parcours de plombier dans lequel j'ai eu tous les honneurs professionnels, notamment les remerciements et félicitations venant de mes responsables hiérarchiques. J'en suis énormément fier même si j'ai un diplôme d'hydraulicien.

Quelle est l'expérience que vous voulez partager avec vos cadets ?
C'était à mes débuts. Un moment où je n'accordais pas, par ignorance, d'importance à

CITATION DE LA SEMAINE :

« La meilleure manière d'atteindre le bonheur est de le donner aux autres.»
— Robert Baden-Powell

PROVERBE DE LA SEMAINE :

« L'amour et la pauvreté font ensemble mauvais ménage. »
-- Proverbe Français

HUMOUR:

Alors ils ont décidé de prendre tous les jours des cours de stimulation de la mémoire. Comme ils trouvent ce cours formidable, ils en parlent à leurs parents, amis et voisins.
Si bien qu'un jour, le voisin interpelle le vieux monsieur en train de tondre sa pelouse et lui demande:

- Dites-moi, quel était le nom de votre moniteur pour ces exercices sur la mémoire?
Le vieux répond:
- Eh bien, c'était...Hmmm...laissez moi une minute... Quel est le nom de cette fleur, vous savez, celle qui sent si bon mais a des épines sur ses tiges...?
Le voisin: -Une rose?
Le vieux:
- Oui c'est ça...(criant en direction de la maison) Hé, Rose, quel était le nom de notre moniteur pour les cours sur la mémoire?.

QUESTION DE LA SEMAINE:

Quel est le rôle des syndicats de salariés ?

Les fonctions syndicales

a. Garantir les droits des salariés

Les rôles traditionnels des syndicats sont de deux ordres : un rôle de représentation des salariés et un rôle de négociation. C'est ainsi que les syndicats s'attachent à garantir les droits des salariés, en termes de salaires, de statuts, de progression de carrière ou de conditions de vie.
b. Organiser les revendications

Afin d'obtenir satisfaction, les syndicats disposent de différents moyens, qu'il s'agisse de la négociation informelle ou programmée, de la grève ou des manifestations publiques.

c. Les autres fonctions

N'oublions pas non plus que les syndicats siègent dans les conseils des prud'hommes aux côtés des représentants des employeurs et de l'État. Ils participent aussi à la gestion de la Sécurité sociale.

Source Internet

l'organigramme. Autrement dit, le sens de la responsabilité. L'histoire que je raconte s'est déroulée lors d'un lavage du réservoir de Missira. J'étais le chef d'équipe de l'entretien quand bien même mes collaborateurs, tous quasiment, avaient des diplômes d'étude supérieurs au mien.
L'infrastructure tournait normalement sous le contrôle de l'agent de quart qui recevait de moi les ordres. Cependant à mon insu, l'agent de quart a appliqué les consignes données par un autre agent dont, nous (agent de quart et moi) croyions être un responsable supérieur.
Conséquence : on a assisté à la noyade des pompes un peu plus tard. Alerté par les bruits changeant des pompes, j'ai vérifié et découvert la catastrophe. Par la suite, l'agent de quart m'a informé qu'il avait changé le protocole à la demande du fameux responsable supérieur.

L'incident a eu un impact négatif sur l'alimentation en eau potable de l'hôpital de Point G. Ce qui a été lourd de conséquence pour moi. C'est ce jour que j'ai reçu ma première demande d'explication malgré mon insistance à clamer mon innocence. On m'a fait comprendre que ma responsabilité était engagée en tant que chef d'équipe. Ainsi, il aurait fallu cet incident pour que je commence à comprendre le fonctionnement administratif des structures. En outre, ce fut pour moi un déclic pour virer dans les activités syndicales.

Filet d'O : Durant votre parcours quel est le moment qui vous a marqué le plus ?
CTT : Je peux dire que c'est quand j'étais plombier à la station jusqu'à être chef de section. Je reste nostalgique de l'atmosphère bon enfant de cette époque, qui était marquée par la cohésion sociale, l'entente, la solidarité et l'esprit de famille qui régnaient entre les travailleurs qui marchaient tous, la main dans la main.

Quel est votre plus grand regret ?
Mon plus grand regret est de n'avoir pas pu amener les deux syndicats SYLISO et SUTEELEC à la fusion. C'était mon souhait le plus ardent. Par ailleurs, j'ai traversé des moments difficiles dans lesquels certains de mes responsables supérieurs n'ont pas hésité à me jouer des coups bas. Aujourd'hui, j'ai rangé ces choses dans l'armoire du passé. C'était des étapes de la vie qu'il fallait vivre et continuer son petit bonhomme de chemin.

Quel est votre message à la jeune génération ?
Je demande à mes jeunes cadets de travailler bien et de se former. La collaboration professionnelle n'est pas facile. Elle peut connaitre des hauts et des bas. En plus du respect que tu dois à ton responsable, s'il se rend compte de ta compétence professionnelle, il te respectera. Je le disais plus haut, j'ai connu des moments de tension avec certains de mes chefs de service et des directeurs. Malgré tout, ils m'ont respecté parce qu'ils savaient et appréciaient mes capacités professionnelles à sa juste valeur. Je suis fier également d'avoir entretenu de bonnes relations professionnelles. Pour preuve, le Directeur Général, Boubacar Kane et son adjoint, Boubacar Idrissa Maïga, ont été mes stagiaires pendant 6 mois. Jusqu'aujourd'hui, le DGA m'appelle ***« mon premier chef »***. C'est un honneur pour moi. Tout cela prouve que le travail bien fait paye toujours, qu'on le veuille ou pas. C'est pour toutes ces raisons que j'ai dit, plus haut, que je ne pouvais pas énumérer mes exploits. Ils sont énormes. C'est ce qui a poussé mon chef à me demander de faire l'hydraulique. Nous, on n'étudiait pas pour la valeur du diplôme. Mais plutôt pour la connaissance. De toute façon, nos diplômes n'étaient pas homologués directement.

Quel est votre dernier mot ?
Je demande aux jeunes débutants d'aller doucement et d'éviter de forcer les choses. Il y aura des retombés même si ce n'est pas immédiat. A chaque fois qu'on touche un mot qui ressemble un peu à ce que tu as fait comme cachoterie, tu commences à t'inquiéter et tu ne seras jamais tranquille. Tout le monde n'est pas destiné à avoir des voitures, des maisons ... Quand on force, on s'expose aux dangers. Enfin, je lance un appel pressant aux uns et aux autres à l'entente. Car, c'est un élément indispensable dans le développement d'une entreprise.